

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL EXTRAORDINAIRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DES LÉGENDES (58 330 SAINT-SAULGE)

DATE : jeudi 21 janvier 2021

LIEU : compte-tenu du contexte sanitaire actuel, le conseil d'école s'est réuni en visioconférence

DÉBUT DE SÉANCE : 17h35

PRÉSENTS :

Parents élus au conseil d'école : mesdames Gamet, Magagnin et Mercier, monsieur Bazot

Élus : madame Delbove, première adjointe au maire

Partenaires : monsieur Trinel, directeur par intérim de l'espace socioculturel du cœur du nivernais, madame Jaillard, référente famille

Déléguée départementale de l'éducation nationale : madame Gély-Touzet

Équipe enseignante : mesdames Hubert, Chevret, Vadrot et Légaré, monsieur Basely

ABSENTS EXCUSÉS :

Mesdames Baconier et Bonnet, enseignantes

Les membres du RASED de Varennes-Vauzelles

Madame Beaume, déléguée départementale de l'éducation nationale

Madame Paquet, inspectrice de l'éducation nationale

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : madame Gamet et monsieur Basely

PRÉSIDENT DU CONSEIL : monsieur Basely

ORDRE DU JOUR :

1. Perspective d'organisation d'un double service de restauration scolaire
2. Projet de modification des horaires de l'école

1. Perspective d'organisation d'un double service de restauration scolaire

Actuellement, 65 à 70 enfants déjeunent ensemble dans la salle de restauration scolaire. L'ambiance y est donc très bruyante et génère beaucoup d'énervements et d'agitation. À l'issue du repas, les élèves sont regroupés dans la cour principale de l'école. Les incidents et conflits parfois difficiles à apaiser sont fréquents et se multiplient. Les conditions sont

« accidentogènes » ; les écoliers chutent ou se percutent souvent. L'après-midi, ils abordent donc l'école énervés avec des conflits qu'il faut souvent encore régler.

Fort de ces constats, avec l'objectif d'installer un climat plus serein entre les enfants, les agents de la commune, les élus et l'école proposent de mettre en place un double service de restauration scolaire.

Deux services de restauration scolaire permettraient :

- de partager le groupe de demi-pensionnaires en deux (entre 30 et 35 élèves par service),
- de réduire le bruit dans la cantine,
- de permettre aux agents d'être plus disponibles pour chacun,
- de limiter les effectifs présents lors de la récréation de la pause méridienne,
- de proposer des animations en petit effectif,
- de garantir un temps de récréation à chacun,
- de réduire très fortement les conflits entre enfants en séparant certains élèves à besoin éducatif particulier.

L'expérience de la reprise post-confinement en juin dernier a montré que le fait de mettre en place deux services de restauration était profitable pour les élèves.

2. Projet de modification des horaires de l'école

La mise en place d'un double service de restauration scolaire nécessite de modifier les horaires de l'école.

En effet, le personnel en charge de la pause méridienne ne dispose pas actuellement d'assez de temps. Une pause méridienne d'un quart d'heure supplémentaire est envisagée. Il est donc proposé de débiter la classe à 13h45 au lieu de 13h30. La fin de journée serait repoussée à 16h15 au lieu de 16h00.

HORAIRES ACTUELS	
Le matin	L'après-midi
Accueil entre 8h20 et 8h30 Début des apprentissages à 8h30 Fin des apprentissages à 12h00	Accueil entre 13h20 et 13h30 Début des apprentissages à 13h30 Fin des apprentissages à 16h00

PROPOSITION DE NOUVEAUX HORAIRES	
Le matin	L'après-midi
Accueil entre 8h20 et 8h30 Début des apprentissages à 8h30 Fin des apprentissages à 12h00	Accueil entre 13h35 et 13h45 Début des apprentissages à 13h45 Fin des apprentissages à 16h15

Le premier service de restauration se déroulerait de 12h00 à 12h40 et le second, de 12h55 à 13h35.

Ces changements d'horaire n'impactent pas les transports scolaires de la région ou du conseil départemental.

Madame Gamet questionne sur l'organisation prévue des récréations.

Lorsque le premier groupe sera en restauration, le second sera en récréation. Ensuite, le premier se rendra dans la cour pendant que le second ira déjeuner.

Madame Delbove précise que les plus jeunes élèves seront accueillis lors du premier service mais que leur repas se poursuivra durant le début du second (temps plus long nécessaire pour les découpes de viandes, épluchages de fruits, ...).

La parole est à monsieur Trinel concernant les éventuels impacts sur l'accueil périscolaire.

À la demande de la municipalité, le centre social mettrait un personnel à disposition (un animateur) durant la pause méridienne. Cela permettrait de renforcer l'équipe d'encadrement actuelle et d'apporter des compétences d'animation et de surveillance de la petite enfance plus professionnelles. L'accueil périscolaire débiterait à 16h15 au lieu de 16h00.

Madame Magagnin questionne sur les personnels actuellement présents.

Madame Delbove indique que quatre personnes ont en charge la pause méridienne. Ils seraient cinq avec la mise en place d'un double service (les agents actuels et l'animateur du centre social).

Madame Delbove apporte quelques précisions concernant la récente information de la municipalité à l'attention des parents de l'école. Celle-ci était justifiée compte-tenu des contraintes sanitaires très dures en ce moment. Le service de restauration scolaire reste toutefois accessible à tous.

Madame Gamet précise que trois courriels de parents lui ont été adressés sur la boîte à lettres électroniques créée pour recueillir les avis de l'enquête réalisée.

Un vote à main levée « virtuelle » est proposé. Il recueille le résultat suivant :

Contre l'organisation d'un double service de restauration et d'un changement des horaires de l'école : 0

Pour l'organisation d'un double service de restauration et d'un changement des horaires de l'école : 12

Abstention : 0

Le conseil émet donc un avis favorable pour la mise en place d'un double service de restauration scolaire et pour la modification des horaires de l'école (13h45 – 16h15 au lieu de 13h30 – 16h00).

Monsieur le maire adressera très prochainement un courrier à madame la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale qui, en réponse, autoriserait les nouveaux horaires définitivement.

Dans le cadre des récentes mesures renforcées du protocole sanitaire, à titre dérogatoire, ils seront mis en place dès lundi 1^{er} février 2021. Les familles seront informées très rapidement.

La séance est close à 18h00.

Date des prochains conseils d'école : jeudi 25 février à 17h30 et lundi 7 juin à 17h30.